

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE
ÉTATS FINANCIERS
30 JUIN 2025

TABLE DES MATIÈRES

Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4 - 5
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16
Renseignements complémentaires	17

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2025, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2025, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états. Le rapport est censé être mis à notre disposition après la date du présent rapport.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve aux pages 4 et 5, fait partie intégrante de notre rapport.

DLS CPA, SENCRL¹

Montréal, le 2 septembre 2025

¹ Par Dominique Trottier, CPA auditrice

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
PRODUITS		
Subventions (annexe A)	925 322 \$	889 468 \$
Cotisations	61 045	55 352
Inscriptions	14 552	14 231
Commandites	14 379	15 496
Dons	3 000	3 000
Intérêts	11 294	13 248
Revenus divers	<u>577</u>	<u>1 568</u>
	<u>1 030 169</u>	<u>992 363</u>
CHARGES		
Salaires et charges sociales	540 764	542 954
Services liés aux activités	132 555	74 028
Frais de classes, d'entraînement et formation	160 281	176 413
Honoraires professionnels liés à l'administration	26 368	48 038
Loyer	38 457	36 921
Représentation, déplacements et hébergement	44 516	28 518
Communication et valorisation	25 238	22 555
Télécommunications	13 167	17 472
Location de salles	20 749	13 371
Prix de reconnaissance	10 000	10 000
Assurances	4 977	4 862
Publicité et promotion	8 375	4 734
Entretien et réparations	3 980	-
Fournitures de bureau et papeterie	2 587	3 963
Formation du personnel	352	2 042
Frais de location et d'équipement	981	1 160
Graphisme et impression	1 500	312
Commandites	-	750
Taxes à la consommation non recouvrables	20 365	18 338
Taxes et permis	7 047	6 745
Frais bancaires	4 560	3 840
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 560</u>	<u>3 870</u>
	<u>1 068 379</u>	<u>1 020 886</u>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(38 210) \$</u>	<u>(28 523) \$</u>

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

	<u>Affecté (note 10)</u>	<u>Investi en immo- bilisations</u>	<u>Non affecté</u>	<u>2025 Total</u>	<u>2024 Total</u>
SOLDE AU DÉBUT	225 101 \$	1 345 \$	44 033 \$	270 479 \$	299 002 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(1 560)	(36 650)	(38 210)	(28 523)
Investi en immobilisations	-	2 179	(2 179)	-	-
Affectations internes (note 3)	<u>(16 000)</u>	<u>-</u>	<u>16 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u>209 101</u> \$	<u>1 964</u> \$	<u>21 204</u> \$	<u>232 269</u> \$	<u>270 479</u> \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

BILAN

30 JUIN 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	39 049 \$	61 396 \$
Placements temporaires (note 4)	393 963	468 052
Débiteurs (note 5)	24 661	24 117
Subventions à recevoir	31 748	10 978
Frais payés d'avance	<u>9 960</u>	<u>4 021</u>
	499 381	568 564
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>1 964</u>	<u>1 345</u>
	<u><u>501 345</u></u> \$	<u><u>569 909</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 8)	63 659 \$	36 087 \$
Cotisations perçues d'avance	19 771	22 839
Apports reportés (note 9)	<u>185 646</u>	<u>240 504</u>
	<u>269 076</u>	<u>299 430</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ	209 101	225 101
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 964	1 345
NON AFFECTÉ	<u>21 204</u>	<u>44 033</u>
	<u>232 269</u>	<u>270 479</u>
	<u><u>501 345</u></u> \$	<u><u>569 909</u></u> \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

_____, administrateur

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE**FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(38 210) \$	(28 523) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>1 560</u>	<u>3 870</u>
	(36 650)	(24 653)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(544)	21 861
Subventions à recevoir	(20 770)	398 269
Frais payés d'avance	(5 939)	4 773
Créditeurs	27 572	(34 192)
Cotisations perçues d'avance	(3 068)	9 297
Apports reportés	<u>(54 858)</u>	<u>(3 787)</u>
	<u>(94 257)</u>	<u>371 568</u>
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 179)</u>	<u>(1 501)</u>
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Remboursement de la dette à long terme	<u>-</u>	<u>(30 000)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(96 436)	340 067
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>529 448</u>	<u>189 381</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u>433 012</u> \$	<u>529 448</u> \$
CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	39 049 \$	61 396 \$
Placements temporaires	<u>393 963</u>	<u>468 052</u>
	<u>433 012</u> \$	<u>529 448</u> \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le Regroupement québécois de la danse est un organisme sans but lucratif constitué selon la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, il est exempté des impôts sur le revenu. L'organisme a été constitué pour rassembler et représenter les individus et organismes professionnels œuvrant en danse, dans le but de favoriser l'avancement et le rayonnement de l'art chorégraphique et de contribuer à l'amélioration des conditions de pratique en danse.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits de dons et de commandites sont constatés lorsque les activités-bénéfice ont lieu.

Les revenus d'activités sont constatés à titre de produits lorsque les services sont rendus.

Les cotisations et inscriptions sont constatées à titre de produits sur une base annuelle.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

Mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de biens et services sont comptabilisés si la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si les biens et services sont utilisés dans le cours normal des activités.

3. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice 2023, le conseil d'administration a résolu de créer une nouvelle affectation, soit affecter un montant de 30 000 \$ au fonds initiatives stratégiques - planification et mise en oeuvre. De plus, il avait résolu de transférer au fonds initiatives stratégiques - planification et mise en oeuvre un montant de 160 400 \$ et au fonds de développement professionnel - projets spéciaux du secteur un montant de 30 000 \$.

Au cours de l'exercice précédent, un montant de 21 299 \$ a été utilisé du fonds de ressources humaines et un montant de 4 000 \$ du fonds initiatives stratégiques - planification et mise en oeuvre.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a résolu de transférer une somme de 16 000 \$ de l'actif net affecté du fonds initiatives stratégiques - planification et mise en oeuvre dans l'actif net non affecté. Ces sommes couvrent les dépenses de l'exercice.

L'évolution détaillée de l'actif net affecté est présentée à la note 10.

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2025****4. PLACEMENTS TEMPORAIRES**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Compte avantage entreprise, aucune échéance, 2,30% (3% en 2024)	<u>393 963</u> \$	<u>468 052</u> \$

5. DÉBITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Clients	12 004 \$	13 395 \$
Taxes à la consommation à recevoir	<u>12 657</u>	<u>10 722</u>
	<u>24 661</u> \$	<u>24 117</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2025</u>		<u>2024</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Valeur nette</u>	<u>Valeur nette</u>
Mobilier de bureau	22 265 \$	22 265 \$	- \$	2 \$
Matériel informatique	<u>32 783</u>	<u>30 819</u>	<u>1 964</u>	<u>1 343</u>
	<u>55 048</u> \$	<u>53 084</u> \$	<u>1 964</u> \$	<u>1 345</u> \$

7. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit de 100 000 \$, portant intérêt au taux de 9,95%. La marge est inutilisée au 30 juin 2025.

8. CRÉDITEURS

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Fournisseurs et frais courus	29 076 \$	12 694 \$
Salaires et vacances à payer	20 451	8 797
Retenues et cotisations de l'employeur à remettre	<u>14 132</u>	<u>14 596</u>
	<u>63 659</u> \$	<u>36 087</u> \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

9. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent une subvention de fonctionnement reçue au cours de l'exercice considérée et destinée à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes:

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Solde au début	240 504 \$	244 291 \$
Moins: montant constaté à titre de produits	(208 886)	(221 535)
Plus: montant reçu pour l'exercice suivant	<u>154 028</u>	<u>217 748</u>
Solde à la fin	<u><u>185 646</u></u> \$	<u><u>240 504</u></u> \$
 Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	88 028 \$	80 025 \$
Agent de développement numérique	17 918	81 979
 Conseil des arts de Montréal		
Plan directeur de la danse professionnelle au Québec	-	16 000
 Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	66 000	-
Plan directeur de la danse professionnelle au Québec	<u>13 700</u>	<u>62 500</u>
	<u><u>185 646</u></u> \$	<u><u>240 504</u></u> \$

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 JUIN 2025

10. ACTIF NET AFFECTÉ

Le conseil d'administration a résolu de créer des affectations internes dont les objets sont d'accumuler des sommes permettant d'effectuer les dépenses futures prévues par l'organisme. Les affectations internes créées sont les suivantes: les ressources humaines, le fonds initiatives stratégiques - planification et mise en œuvre et le fonds de développement professionnel - projets spéciaux du secteur.

	<u>2024</u>	<u>Affectation durant l'exercice</u>	<u>Utilisation et transferts durant l'exercice</u>	<u>2025</u>
Ressources humaines	38 701 \$	- \$	- \$	38 701 \$
Fonds initiatives stratégiques - planification et mise en œuvre	156 400	-	(16 000)	140 400
Développement professionnel - projets spéciaux du secteur	<u>30 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>30 000</u>
	<u>225 101 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>(16 000) \$</u>	<u>209 101 \$</u>

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a versé des honoraires à des membres ou sociétés contrôlées par des membres du conseil d'administration pour un montant total de 14 144 \$ (12 550 \$ en 2024). Ces opérations sont conclues dans le cours normal des activités et sont inscrites à la valeur d'échange. Cette valeur correspond au montant de la contrepartie payée et convenue entre les parties et est déterminée selon la méthode du recouvrement des coûts.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2025 sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'exige généralement pas de caution.

Pour les subventions à recevoir, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur leur valeur de réalisation estimative.

Pour les promesses de dons, l'organisme ne comptabilise à la fin de l'exercice que les montants qui sont reçus à la date d'achèvement des états financiers.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition de l'organisme aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

REGROUPEMENT QUÉBÉCOIS DE LA DANSE**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2025**

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
ANNEXE A		
SUBVENTIONS		
Conseil des arts du Canada		
Fonctionnement	188 500 \$	188 500 \$
Plan directeur de la danse professionnelle au Québec	48 800	-
Conseil des arts et des lettres du Québec		
Fonctionnement	352 110	357 610
Agent de développement numérique	64 061	56 277
Plan directeur pour la danse professionnelle	-	30 000
Conseil des arts de Montréal		
Fonctionnement	38 000	35 000
Plan directeur de la danse professionnelle au Québec	16 000	4 000
Compétence Culture		
Stratégie nationale sur la main-d'oeuvre	68 750	55 000
Intervention-Compétences	136 601	120 581
Ministère de la Culture et des Communications		
Mise à jour du plan directeur	12 500	37 500
Patrimoine canadien	<u>-</u>	<u>5 000</u>
	<u>925 322 \$</u>	<u>889 468 \$</u>